

## **Les Églises** **Séparation des Églises et de l'État - Les incidents des inventaires**

*La querelle des Inventaires est un ensemble de troubles survenus en de multiples régions de France, consécutif à la Loi de séparation des Églises et de l'État de 1905.*

*En 1906, en application de la loi, commencent les inventaires des biens ecclésiastiques. Mais des catholiques y voient une tentative de spoliation de leurs églises.*

### **L'AFFAIRE DES INVENTAIRES DES ÉGLISES DE BAISIEUX DEVANT LA COUR D'APPEL**

#### **Article du Journal de Roubaix du 14 mars 1906** **A BAISIEUX** **Une descente du Parquet.**

Nous avons relaté les divers incidents qui se sont produits pendant l'inventaire des églises Saint-Martin et Saint-Jean-Baptiste, à Baisieux.

A la suite de ces incidents, M. le juge d'instruction Delalé, chargé de l'enquête, a ordonné l'arrestation de MM. Achille Deffontaines, fils du maire de Baisieux, et René Roux, un instituteur libre du Grand-Baisieux, qui sont inculpés de coups aux gendarmes.

M. Delalé, accompagné de M. Bastoen, son greffier, est descendu à Baisieux lundi après-midi, par le train de deux heures et demie, pour continuer sur place son enquête. Le magistrat s'est dirigé en voiture vers la Mairie, où l'attendaient les témoins, au nombre d'une vingtaine. Les interrogatoires se sont prolongés jusqu'à sept heures. En ce qui concerne M. René Roux, les témoins sont unanimes à proclamer son innocence. Celui-ci, inculpé d'avoir lancé une chaise sur un gendarme, prétend n'en avoir touché aucune. Il n'en est pas de même au Petit-Baisieux, où les faits reprochés aux manifestants se précisent au fur et à mesure que se poursuit l'instruction.

Il est fort probable qu'elle ne se terminera pas sans que de nouvelles arrestations soient opérées. Le Parquet a regagné Lille par le train de sept heures et demie.

De nombreux curieux ont stationné devant la gare à l'arrivée et au départ du juge d'instruction. Deux gendarmes de la brigade de Lannoy accompagnaient le magistrat.

#### **Article du Journal de Roubaix du 17 mars 1906** **(Bibliothèque numérique de Roubaix)**

#### **TRIBUNAUX**

-----

#### **TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE** **Audience du jeudi 15 mars 1906** **Présidence de M. Sée, vice-président.** **LES INCIDENTS DES INVENTAIRES**

Encore toute une série de poursuites contre divers Catholiques pour des incidents au cours des manifestations des inventaires.

## Les Églises

### Séparation des Églises et de l'État - Les incidents des inventaires

L'audience correctionnelle est des plus chargées et durera longtemps. Il y a dans tout le Palais de Justice qui est, comme d'habitude, soigneusement gardé par des agents et des gendarmes. On ne laisse entrer que les témoins, les prévenus et les avocats; mais dans le fond de la salle réservé au public, de nombreux auditeurs se pressent pour assister aux débats.

C'est toujours M. Sée, vice-président, qui préside la Chambre, assisté par MM. Prudhomme et Forget, juges. M. Desticker, substitut, siège comme ministère public.

Il est 1 heure 25 quand on appelle la première affaire; ce sont

#### LES INCIDENTS DE BAISIEUX

Il y a deux prévenus, M. Achille Deffontaines, 21 ans, fils de l'honorable maire de Baisieux, et M. René Roux, instituteur libre dans la commune. Ils sont inculpés de violences et de rébellion envers les gendarmes. Notons qu'ils sont détenus depuis une dizaine de jours, ayant été arrêtés en vertu d'un mandat du juge d'instruction. Les faits qui leur sont reprochés se sont passés pour M. Deffontaines à l'église du Petit-Baisieux; pour M. Roux à l'église du Grand-Baisieux, le même jour, 5 mars dernier. De suite, on commence par les dépositions des témoins.

C'est d'abord le gendarme Flament, de Tourcoing. « Le 5 mars, au matin, dit-il, j'avais été envoyé par le commissaire de police à Baisieux pour empêcher de fermer la porte avant l'inventaire. Quand j'arrivai à l'église de Grand-Baisieux, la porte de l'église était ouverte; le curé voulut la fermer, je m'y opposai. A un moment donné, on sonna le tocsin, puis avec un clairon on appela les gens. Plusieurs personnes sont alors entrées par la porte de la sacristie sans doute, entr'autres Roux. On éleva une barricade devant la porte, une montagne de chaises. Les chaises étaient jetées sur nous, l'une d'elles nous a touchés. J'ai reconnu Roux qui a jeté une chaise qui est tombée sur moi et sur mon collègue Bret. Quand le commissaire est arrivé pour faire l'inventaire, on a fait sortir tout le monde et Roux a été arrêté. On l'a maintenu, puis le commissaire a donné l'ordre de le lâcher.

D. : Il y avait une ouverture au haut de la barricade de chaises? - R. : Oui.

D. : Et c'est par là que les chaises étaient lancées ? - R. : Oui.

D. : Vous avez bien pu voir Roux lancer les chaises ? - R. : Oui.

D. : Avez-vous été blessé ? - R. : Heureusement qu'on ne l'a pas reçue; j'ai paré le coup avec la main.

M. le président: Il faut dire que des conseils de modération ont été donnés à la foule par le curé. - R. : Oui.

Le témoin arrive à la scène de l'inventaire du Petit-Baisieux. La porte était également défendue.

## Les Églises

### Séparation des Églises et de l'État - Les incidents des inventaires

D. : Comment ? - R. : Elle était bourrée d'épines et de ronces. Tout le monde était derrière, très surexcité, le maire surtout, ainsi que son fils et sa belle-fille. Le commissaire a donné ordre de faire sortir, ils n'ont pas voulu. La foule lançait des chaises pour nous empêcher de passer; mais nous avons pu saisir quelques individus que nous avons mis dehors.

D. : Comment avez-vous fait ? On a prétendu à certains moments que vous aviez exercé des violences sur les fidèles. - R. : Non; on les a seulement pris par le bras.

M. le président: Vous ne pouviez pas leur offrir le bras; il y avait là quarante ou cinquante personnes, ce n'était pas comme dans un salon. - R. : On les prenait comme on pouvait.

Le gendarme ajoute : On a sorti Achille Deffontaines.

D. : Qu'a-t-il fait ? - R. : Quand on l'a mis sur les marches, il m'a donné un coup d'épaule et un coup de poing sur la joue droite, qui m'a occasionné une blessure. Je suis tombé par terre, d'autres sont arrivés sur moi et m'ont terrassé à coups de poing sur la tête. Mes camarades m'ont dégagé, et Achille Deffontaines en a profité pour prendre la fuite, mais il a été rattrapé par le gendarme Bret quand il était hors du barrage des soldats. A ce moment, Achille Deffontaines a mordu Bret à son doigt pendant qu'il lui mettait les chaînes. On l'a gardé enchaîné jusqu'à ce que l'inventaire ait été terminé. Après M. le commissaire a jugé bon de le mettre en liberté provisoire. (Notons que, le lendemain, le Parquet l'arrêtait de nouveau.)

D. : On a crié : « A bas les crocheteurs ! » - R. : Oui, la foule était très surexcitée.

D. : Et après avoir été remis en liberté, il vous a poursuivi jusqu'à la gare, en criant : « A bas les crocheteurs ! » et à grands coups de sifflet. - R. : Oui.

D. : Il vous témoignait ainsi sa reconnaissance. - R. : Oui.

Me Bataille, défenseur de M. Deffontaines, intervient pour poser quelques questions.

Me Bataille : Est-ce que vous ne vous êtes pas servi des chaînes pour faire sortir les fidèles de l'église du Petit-Baisieux - R. : Non, je ne m'en suis pas servi.

D. : Et les autres gendarmes ? - R. : Je n'en ai pas vu.

D. : Et vous n'avait pas vu un vieillard piétiné ou bousculé. - R. : Non.

Le gendarme Bret, également de Tourcoing, confirme la déposition de son collègue.

Me Bataille : Est-ce que certains gendarmes n'ont pas crié : « Tue-le, ce cochon-là ! » - R. : Non, absolument pas. Il y a beaucoup de témoins à décharge. Voici d'abord M. Mary, âgé de 72 ans, conseiller municipal de Baisieux, à propos de l'inventaire de Petit-Baisieux. « J'étais dans l'église, dit-il, et je sortais; en descendant les marches, près du portail, sans

## Les Églises

### Séparation des Églises et de l'État - Les incidents des inventaires

que j'ai eu le temps de m'expliquer, je fus jeté dehors, et reçus un coup de pied de cheval et tombai étourdi. C'est le fils de M. Deffontaines qui m'a relevé. »

D. : C'est à ce moment qu'on l'a arrêté? - R. : Oui.

M. le président : « Si vous n'aviez pas assisté à ces manifestations, vous n'auriez pas reçu de coups.

Me Bataille : Voici le certificat médical qui établit les coups et les violences dont M. Mary a été victime.

M. Herbaut, fermier à Petit-Baisieux, donne encore des détails plus précis.

Nous étions là, dit-il, pour manifester sans violence contre l'inventaire. A un certain moment, comme le maire et le curé prêchaient le calme, la jeune Mme Deffontaines fut jetée dehors par les gendarmes; son mari veut la suivre, le gendarme l'attrape avec une chaîne et l'envoie rouler dehors. Moi aussi, on m'a attrapé avec une chaîne par le cou pour me faire sortir. J'ai alors entendu un gendarme crier: « Celui-là, il faut le tuer. » Je l'ai interpellé, en lui faisant remarquer qu'une parole ne devait pas se trouver dans la bouche d'un gendarme. Aussitôt, j'ai vu aussi mon garçon maltraité comme un chien par un gendarme. « Je ne veux pas que vous y touchiez, monsieur », ai-je dit alors. Je suis parti tout écoeuré de ce que j'ai vu.

M. le président : Le gendarme dit qu'il ne s'est pas servi de chaînes. - R. : Je l'ai bien vu pourtant.

M. le président : Vous n'aviez qu'à obtempérer ; ils font dans la mesure de leurs moyens. - R. : Il me semble en tout cas qu'on peut agir autrement.

D. : Ils n'ont pas crié: « Tue-le ! » Quel est le gendarme qui l'a proféré? - R. : C'est le gendarme Devaux; il est dans l'assistance.

On appelle donc le gendarme Devaux qui donne une version atténuée de l'incident, « Je n'ai pas dit : « Tue-le ! » affirme-t-il; mais comme j'avais reçu une blessure au doigt et que je remontais à cheval, j'ai dit à un collègue: Ils agissent comme des sauvages, ils vous tueraient.

M. Herbaut: Pas du tout; il a bien crié: « Tue-le, ce cochon-là ! » et dix témoins pourraient l'attester.

M. Debaisieux donne des détails identiques; il ajoute que les gendarmes étaient de leur côté très surexcités.

D. : Comment cela ? Pourquoi l'auraient-ils été ? - R. : Mais parce que les manifestants ne les laissent pas entrer dans l'église.

## Les Églises

### Séparation des Églises et de l'État - Les incidents des inventaires

Avec les autres témoins à décharge, nous passons aux incidents de l'église du Grand-Baisieux, le jet d'une chaise reproché à M. Roux, l'instituteur libre.

M. Henri Salembier, président du Conseil de fabrique, dépose tout d'abord. « Je suis allé à l'église dès que j'ai appris l'arrivée des gendarmes pour l'inventaire, déclare-t-il ; on a mis des chaises, quelques petites barricades.

D. : Avez-vous vu Roux ? - R. : Il tournait dans l'église en causant avec l'un et avec l'autre, tandis qu'on attendait l'arrivée du commissaire.

D. : Les gendarmes déclarent que Roux a lancé sur eux une chaise. - R. : Ça ne peut pas être Roux.

D. : Et à l'église du Petit-Baisieux ? - R. : Là, j'ai parfaitement entendu le gendarme crier, en montrant M. Deffontaines : « Celui-là, tue-le ! » je l'affirme.

M. le Président. Quelle confiance pouvons-nous avoir dans des témoins qui accourent à l'église pour manifester dès que sonne le tocsin.

Me Bataille, M. Salembier devait être là, il est président du Conseil de fabrique; la loi même l'obligeait à venir pour l'inventaire et on lui reproche maintenant d'être venu !

M. Duquesnoy affirme que M. Roux a toujours été très calme.

Mme Salembier-Pollet, rentière, vient déclarer que la chaise a été jetée, non par M. Roux, mais par une femme, Mme Juliette Helin.

« C'est une femme Helin qui a jeté la chaise sur le gendarme, dit Mme Salembier, je l'ai vue et j'ai même aussitôt crié; « Juliette, qu'est-ce que vous faites ? » M. Roux, lui, n'a rien jeté.

D. : Vous étiez venue là pour manifester ? R. : J'étais venue pour prier.

M. le Président. - Pour protester.

Mme Salembier. - Je suis catholique, mais je sais qu'on ne doit jamais se faire justice à soi-même, c'est pourquoi j'ai tout de suite crié à cette femme : Qu'est-ce que vous faites ?

En présence de cette déclaration, on appelle à la barre les gendarmes Bret et Flament, qui parlent alors de choses toutes nouvelles : « On nous avait tout d'abord jeté des chaises, plusieurs chaises, ce fut alors peut-être cette femme Helin, mais à la fin, c'était toujours Roux qui jetait.

Me Parmentier. - Mais vous n'avez été touchés que par une seule. R. : Par les premières aussi.

Me Parmentier. - Cela n'a jamais été dit dans l'instruction ; c'est singulier.

## Les Églises

### Séparation des Églises et de l'État - Les incidents des inventaires

M. le Président. - Mais à l'audience, ils le déclarent.

Mme Delporte et Mme Dumoulin déclarent aussi que la chaise qui a atteint les gendarmes n'a pas été jetée par M. Roux, mais par la femme Helin.

Puis on interroge les prévenus. M. Roux affirme qu'il n'a rien fait; son interrogatoire est très court.

M. Achille Deffontaines fournit au contraire de longues explications sur les faits qu'on lui reproche, « Ma femme était enlevée par les gendarmes, j'ai été pour la dégager et pour cela j'ai passé par dessus les chaises. Le gendarme m'a attrapé par la poitrine; j'ai seulement à mon tour cherché à me dégager. Un autre gendarme m'a attrapé par derrière et m'a mis les mains sur le nez, me serrant fortement.

M. Sée. - Les gendarmes ne disent pas cela. Les dépositions des gendarmes sont évidemment désintéressées, tandis que celles des manifestants ne le sont nullement.  
M. Deffontaines. - C'est pourtant la vérité.

M. Sée. - Vous aviez un moyen très simple d'éviter les poursuites, c'est de rester chez vous.

En un court réquisitoire, M. Desticker, substitut, demande une condamnation contre les deux prévenus à la prison, sans sursis, « Nous voulons l'obéissance à la loi dit il en concluant; « il faut un acte de fermeté pour rétablir le calme. »

Me Bataille commence par démontrer que la résistance n'est pas un délit, et que, en voulant faire sortir tout le monde de l'église, les gendarmes commettaient une illégalité; à tel point qu'ils expulsaient également le président de la fabrique que la loi y convoque.

M. le Président. - Vous ne pouvez apprécier les actes administratifs.

Me Bataille. - En tout cas, les témoins les ont appréciés, puisque l'un d'eux a même dit qu'on tirait les gens dehors avec les chaînes comme on mène un bœuf à l'abattoir.

En terminant, Me Bataille s'élève contre la tournure politique que l'on a donnée à cette affaire, on a été jusqu'à révoquer de ses fonctions le maire de Baisieux dont les gendarmes eux-mêmes ont loué le tact et la modération: on le poursuivra demain.

Me Parmentier démontre que, des dépositions formelles des témoins à décharge, il résulte que son client, M. Roux, n'a rien fait; il réclame son acquittement.

Après un délibéré en chambre du conseil, le Tribunal rentre avec un jugement déclarant coupables les deux prévenus. Cela résulte des dépositions désintéressées des gendarmes, le Tribunal ne pouvant retenir les dépositions des témoins à décharge qui, étant des manifestants, ne sont pas de nature à inspirer confiance. Il ajoute, en ce qui

## **Les Églises**

### **Séparation des Églises et de l'État - Les incidents des inventaires**

concerne l'application de la peine que s'agissant de résistance à l'inventaire, en vue de tenir en échec une loi de l'État, il refuse le bénéfice de la loi Bérenger.

En conséquence, il condamne M. Achille Deffontaines à 16 jours de prison ; M. René Roux à 8 jours de prison, tous deux sans sursis.

Le 8 mars, le maréchal-des-logis de gendarmerie Manouvrier, de Lannoy, et le gendarme Devaux, s'en allaient arrêter M. Achille Deffontaines, qui vient d'être condamné, en vertu d'un mandat d'amener du juge d'instruction. Une nouvelle scène se produisit.

« Quand nous fûmes entrés chez M. Deffontaines, dit le maréchal-des-logis, la foule s'amassa sur la rue. On criait : « A bas les gendarmes ! A bas le sale noir ! »

D. : Le sale noir, c'était le gendarme Devaux ? - R. : Oui.

A ce moment, monsieur David prit Deffontaines à bras-le-corps, en criant : « Achille ! tu ne t'en iras pas ! » tandis que la foule criait encore : « A bas les gendarmes ! Hou ! hou ! »

D. : C'était David qui, en tête les excitait ? - R. : Oui.

D. : Est-ce que Deffontaines n'a pas alors répondu : « Laissez-moi partir ? » - R. : Oui.

A Chérenghien, sur la route, les gendarmes avec leurs prisonniers, rencontrèrent un autre groupe qui les hua. Un manifestant, Alfred Gryson, s'avança vers lui en tendant ses poignets et en criant : « Cochon, tu peux les lier ! Tu n'en as pas le cœur ! »

A la suite de ces scènes, Alfred Gryson, 49 ans, cirier à Baisieux, et Oscar David, 20 ans, menuisier à Baisieux, sont poursuivis pour rébellion et outrages.

Un autre fait est relevé à la charge de M. Gryson. Le jour de l'inventaire du Petit-Baisieux, entendant le gendarme Devaux traiter les catholiques de sauvages, il répondit : « Les sauvages ne sont pas de notre côté ! »

MM. Gryson et David, que défend Me Bonduel, sont condamnés chacun à six jours de prison, sans sursis.

### **Autres articles de journaux**

#### **Article du Journal de Roubaix 05/04/1906**

On sait qu'à la suite de l'instruction de M. le juge d'instruction Delalé, relative aux incidents qui se sont produits lors de l'inventaire de l'église Saint-Jean Baptiste, au Petit-Baisieux, M. Émile Deffontaines, maire de Baisieux, a été renvoyé devant la chambre correctionnelle de la Cour d'appel de Douai et sera poursuivi en vertu de l'article 483 du Code d'instruction criminelle. Cette affaire viendra à l'audience de mardi prochain, 8 mai 1906

**Les Églises**  
**Séparation des Églises et de l'État - Les incidents des inventaires**

**Article du Petit journal 18/04/1906**

Lannoy (Nord), le 17 Avril.

Le ministre de l'intérieur vient de suspendre, pour deux mois, M. Emile Deffontaines, maire de Baisieux; celui-ci doit comparaître devant les tribunaux comme inculpé d'avoir pris part aux incidents qui ont marqué les opérations de l'inventaire de l'église Saint-Jean-Baptiste. M. Alfred Gryson, cirier à Baisieux; condamné à huit jours de prison pour coups aux gendarmes, lors-des mêmes incidents, vient d'être expulsé; il devra quitter la France avant six jours.